

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

La FCPE agit pour faire avancer la gratuité à l'Ecole !

-- La FCPE --

Publié le lundi 6 février 2012

Fichier PDF créé le jeudi 16 février 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

La FCPE souscrit pleinement aux recommandations formulées par le Défenseur des droits quant à l'application du principe républicain de la gratuité de l'éducation pour tous, à la suite d'une interpellation de parents d'élèves.

Dans sa recommandation, le Défenseur des droits préconise la gratuité de l'inscription et de l'enseignement dispensé par le CNED aux élèves de plus de 16 ans en situation de handicap qui ne peuvent pas se rendre dans les établissements publics locaux d'enseignement.

La gratuité du service public d'éducation doit être garantie à tous, y compris à ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Ainsi, tout élève qui ne pourrait pas se rendre dans un établissement d'enseignement doit pouvoir se voir dispenser une formation gratuitement par le CNED. Par ailleurs, cette recommandation pose le problème plus global de la gratuité de l'Ecole après l'âge de 16 ans.

Au-delà, la FCPE demande à l'Etat de veiller à une réelle gratuité de l'Ecole, ce qui englobe le matériel pédagogique (fournitures, livres et équipement) et le transport. L'égalité de tous sur tout le territoire doit être garantie par une péréquation des moyens.

La gratuité de l'Ecole publique fait partie des éléments sur lesquels **la FCPE interpelle les candidats à l'élection présidentielle**, notamment lors de l'événement qu'elle organise le 17 mars à Paris.

La FCPE réaffirme son attachement à la gratuité de l'Ecole républicaine, condition nécessaire à l'égalité d'accès à l'éducation.